



COMMUNE DE RENNAZ

Municipalité
Route d'Arvel 10
1847 Rennaz

AVIS A LA POPULATION

N/réf : 10.03

Rennaz, le 6 juillet 2026

Décisions municipales d'intérêt général du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Conformément à l'article 3 de la Loi vaudoise sur l'information (LInfo), la **Municipalité communique** sur cette page **les décisions d'intérêt général** qu'elle a prises au cours des derniers mois, étant précisé que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle a été amenée à traiter lors de ses séances.

12 janvier 2026

- ⇒ Elle décide de rappeler aux propriétaires de chiens que, selon l'article 85 al. 4 du règlement général de police, les chiens doivent être tenus en laisse dans tout le village, y compris dans les zones de verdure, jusqu'à la dernière maison.

19 janvier 2026

- ⇒ Elle décide d'informer la population sur la planification des tests concernant l'essai fédéral d'alarme générale du 4 février 2026 par les canaux de communication usuels.

2 février 2026

- ⇒ Elle décide d'adresser aux habitants de 70 ans révolus un courrier les mettant en garde contre les arnaques aux faux policiers.

23 février 2026

- ⇒ Elle se conforme au cadre légal cantonal relatif à la location et à la sous-location de courte durée de tout ou partie d'un logement via des plateformes d'hébergement en ligne (Airbnb, etc...). Elle est tenue de tenir un registre des loueurs, en y consignant les informations sur le loueur, l'adresse et la localisation des hébergements ainsi que leur capacité d'accueil.
Les loueurs doivent s'annoncer auprès de la commune au moins 10 jours avant la première nuitée et tenir un registre des hôtes, qu'ils transmettent chaque mois à l'autorité communale.
- ⇒ Elle reçoit régulièrement des demandes concernant le colportage. Elle rappelle que, conformément à l'article 128 du règlement général de police communale, toute demande doit être soumise à son autorisation, qu'elle refuse systématiquement.

09 mars 2026

- ⇒ Elle décide de soumettre la révision du Plan d'affectation communal (PaCom) à l'enquête publique du 21 mars au 20 avril 2026.

16 mars 2026

- ⇒ Elle décide de soutenir le Giron du Chablais avec le sponsor ARGENT.
- ⇒ Elle décide de verser un don en soutien à la Fête au village de la commune de Noville.
- ⇒ Elle valide le préavis n°37 / 2021-2026 relatif à la révision des statuts de l'association intercommunale EPUDEHL - Association intercommunale d'Épuration et de Distribution d'Eau du Haut-Lac (reconsidération).

23 mars 2026

- ⇒ Elle décide de soutenir le concert du Chœur Declic organisé à Noville par le versement d'un don.

27 avril 2026

- ⇒ Elle décide de soutenir le Tour de France féminin 2026 par le versement d'un don.

4 mai 2026

- ⇒ Elle décide de soutenir financièrement la Société de musique Echo de la Plaine de Noville pour la période 2025-2026 par le versement d'un don.
- ⇒ Elle décide de soutenir l'association Sparadrap de l'Hôpital Riviera Chablais à Rennaz.
- ⇒ En prévision de la séance du Conseil général du 11 juin 2026, elle valide les préavis suivants :
 - Préavis n° 39 / 2021-2026 relatif à l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2 ;
 - Préavis n° 40 / 2021-2026 relatif au rapport de gestion et des comptes pour l'année 2025 ;
 - Préavis n° 41 / 2021-2026 relatif à la modification des statuts de l'ARASAPE.

11 mai 2026

- ⇒ Elle décide d'adresser aux citoyens ayant le droit de vote une convocation individualisée pour l'installation des autorités communales pour la législature 2026-2031, le jeudi 18 juin 2026.

15 juin 2026

- ⇒ Elle décide d'adresser un tout-ménage à la population pour la manifestation de la Fête nationale du 1er août 2026.

29 juin 2026

- ⇒ Elle décide de transmettre la décision de portée générale du 22 juin 2026 concernant la lutte contre le scarabée japonais aux agriculteurs, paysagistes, entreprises mandatées par la commune.

Nous vous remercions de votre attention.

La Municipalité